



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 28 juin 2021 à 19 h 00, en mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **23 juin 2021**

Étaient présents :

Angéline **CERISIER**, Gabrielle **MIRASSOU**, Audrey **TULEAU**, Serge **BEGOIN**, Cédric **BELLONCLE**, Marc **BOUQUET**, Brice **DE BEAUMONT**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELIASSUS**, Sylvain **GILORY**, Mickaël **GUERRAUD**, Régis **SIROT**, Vincent **SUAUDEAU**

Excusé(s) :

Eliane **NUSSBAUMER** a donné pouvoir à Régis **SIROT**
Julien **SOLNAIS**

.....

⇒ L'ordre du jour comprendra les points suivants :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2021

Administration :

1. Convention MJC 21 – Spectacle Fête du Pain 2021
2. Désignation d'un nouvel adjoint
3. Vente de parcelles – Carrière « Les Aubières »
4. Projet de rénovation des studios au Centre d'Accueil

Finances :

1. Décision Modificative – Budget Centre d'Accueil
2. Boulangerie

Questions diverses

- Projet Photovoltaïque au Lieu-dit « Les Pièces » (Les Mas)
- Avancement du projet de l'aménagement de la Place de la Mairie

Après appel à volontariat, est nommé secrétaire de séance : **Vincent SUAUDEAU**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Administration

1 / Convention MJC21 de Lussac-les-Châteaux

Dans le cadre d'une action autour des Arts de la Rue portée par la MJC21 de Lussac-les-Châteaux pour la **saison 2021**, une convention est proposée pour la représentation du spectacle « **HOBORO** » de **Patrick de Valette (La Chiche Capon)** qui aura lieu en plein air au cœur du hameau de la Crouzette. Ce spectacle sera diffusé le **dimanche 17 octobre 2021 à 15h30** lors de « la Fête du Pain ».

Le maire rappelle que la commune de Persac participerait à hauteur de **1.200 €**, par convention avec la MJC 21, à la production de ce spectacle.

Dans la clause d'annulation, un montant de participation maximum de 400 € de la commune de Persac est demandé en cas d'annulation ou de report dû au COVID-19.

Le maire propose au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention pour le spectacle « HOBORO » - Délibération

2 / Désignation d'un nouvel adjoint

A la suite de la démission au poste de 2^{ème} adjoint de Gontrand DELASSUS, il convient de nommer un nouvel adjoint pour le remplacer.

Le Maire propose de désigner Sylvain GILORY comme 2^{ème} adjoint et de fixer son indemnité. Cette personne réalise déjà un travail conséquent concernant la communication de la commune.

Un vote à bulletin secret a été réalisé : 14 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Après vote du conseil, Monsieur Sylvain GILORY est élu en tant que 2^{ème} adjoint et prendra en charge la communication en collaboration avec Gontrand DELASSUS. **Délibération.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide que le montant de l'indemnité brute mensuelle du 2^{ème} adjoint sera au taux de 10.7% de l'indice 1015. Les indemnités attribuées aux autres adjoints étant inchangées. **Délibération.**

3 / Vente de parcelles – Carrière « Les Aubières »

Par un courrier en date du 14 juin 2021, la SCI des Aubières, représentée par Monsieur Hervé De Monvallier, a sollicité l'achat de plusieurs parcelles.

- La SCI des Aubières souhaite acheter le chemin mitoyen à la commune de Lussac-Les-Châteaux (entouré en rouge). Ce chemin désaffecté n'a pas de continuité et se termine en cul de sac au niveau des installations de la carrière (propriété de la SCI). Une longueur d'environ 500 m pour une surface d'environ 3 000 m² serait concernée.
La SCI s'engage à prendre en charge les frais de géomètre et de l'enquête publique.
- La SCI demande également à acheter les parcelles AR 92 et AR 93, propriété privée de la commune, en échange d'un droit de passage sur la parcelle AR 7 (en bleu) pour pouvoir accéder par un aménagement privé au site paléontologique depuis la RN 147.

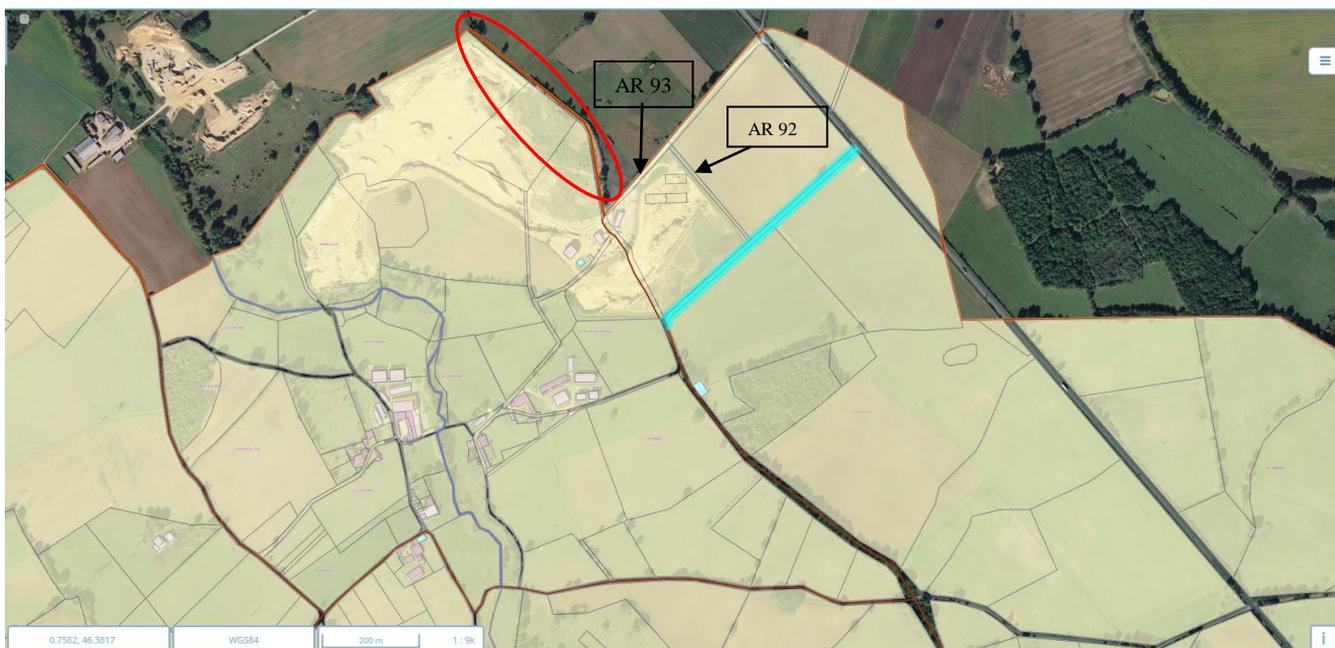
Le Maire demande l'avis de principe des membres du conseil municipal concernant ces ventes.

Le chemin privé de la parcelle AR 7 est réservé aux exploitants et habitants de la SCI et se trouve souvent emprunté par d'autres exploitants agricoles en accord avec le GAEC pour rejoindre la RN 147.

Brice De BEAUMONT souligne que juridiquement, un droit de passage doit clairement identifier les personnes qui en bénéficient pour avoir faire valoir ce que de droit.

Le maire rappelle que le chemin communal reliant les Aubières à la RN 147 a été récemment remis en état. Il ressort du débat que cet échange semble déséquilibré. Les membres du conseil proposent d'échanger les parcelles AR 92 et AR 93 contre la parcelle AR 7 qui deviendrait publique. Au vu du nombre de personnes qui emprunteraient cet itinéraire pour rejoindre Lussac-les-Châteaux ou se rendre sur le site paléontologique, l'achat de la parcelle AR 7 présenterait un intérêt communal.

Il est donc décidé de reporter ce point à un prochain conseil après avoir effectué une visite sur place et avoir repris contact avec M. De Monvallier



4 / Projet de rénovation des studios du Centre d'Accueil

3 logements du Centre d'Accueil vont être disponibles à la location.

Le Maire souhaite débattre sur l'opportunité de lancer un projet de rénovation des logements du Centre d'Accueil niveau de l'isolation phonique et thermique ainsi qu'au niveau du chauffage.

Cette rénovation pourra aussi intégrer les 3 pavillons « Cité de la Croix Génie » et « Rue de la Croix Génie »

Gontrand DELASSUS ajoute qu'un audit thermique a été lancé par la SOREGIES. Cette étude devrait aider la commune au niveau de cette rénovation.

Accord du conseil à l'unanimité pour lancer le projet de rénovation de l'ensemble des logements du Centre d'Accueil ainsi que les 3 pavillons « Cité de la Croix Génie » et « Rue de la Croix Génie » - Délibération

Finances

1/ Décision Modificative – Budget Centre d’Accueil

Dans le cadre des affectations des résultats de l’année 2020, il n’a pas été reporté au budget du Centre d’Accueil en Investissement la somme de **5 588,36 €** à l’article **1068**.

Il convient de prendre une décision modificative afin de régulariser cette somme à l’article 1068 et rééquilibrer le budget.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2313 (23) : Constructions	+ 5 588,36	1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 5 588,36
Total dépenses	+ 5 588,36	Total recettes	+ 5 588,36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité

-vote la Décision Modificative N° 1 sur le Budget du Centre d’Accueil 2021 pour la somme de **5 588,36 €**. **Délibération**

2/ Boulangerie

Le Maire rappelle que deux projets d’aménagement du bâtiment de la future boulangerie situé au n°2 « Grand’Rue » ont été reçus :

- SARL CMDM de Pressac,
- Les artisans locaux.

La Chambre des Métiers de la Vienne est venue faire une expertise en hygiène alimentaire concernant le projet de boulangerie. Ce rapport va être envoyé à CMDM de Pressac et aux artisans locaux afin qu’ils puissent réajuster leurs propositions pour tenir compte des exigences sanitaires demandées.

Le futur boulanger, M. GODET doit engager par écrit la future structure juridique porteuse de son activité.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un montant maximal des dépenses engagées pour ce projet, afin de poursuivre son instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- fixe une enveloppe budgétaire maximale de 100 000 € pour l’aménagement de la future boulangerie
- fixe une enveloppe budgétaire maximale de 40 000 € pour l’achat de matériel qui sera cédé sous forme de crédit vendeur.
Le coût total de l’achat du matériel neuf est évalué à environ 80 000€. Le complément de matériel devra être financé par le futur boulanger.
- demande à M. GODET de s’engager par écrit à venir sur la commune de Persac et de présenter son projet de budget d’exploitation validé par son comptable.

Délibération

Questions Diverses

1. Projet photovoltaïque au lieu-dit « Les Pièces » (Les Mas)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société EDF Renouvelables France a entrepris un projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune.

Une demande de permis de construire a été déposée le 22 décembre 2020. Le dossier est toujours en instruction.

La CDPENAF (Commission Départementale Paysages Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) a rendu un avis défavorable pour impact significatif sur les zones humides ainsi que sur l'habitat des espèces protégées. Une nouvelle saisine de la CDPENAF pourra, le cas échéant, être effectuée afin de déboucher sur un avis favorable.

Une enquête publique doit être réalisée pour finaliser l'instruction du dossier.

Aussi, est inclus, un projet d'aménagement d'une aire de stationnement avec une borne de recharge pour vélos à assistance électrique. Les panneaux photovoltaïques en fourniraient alimentation gratuite.



2. Avancement du projet de l'aménagement de la Place de la Mairie

Monsieur Fabien PATRIER de IPA VRD a soumis un projet pour l'aménagement de la Place de la Mairie (plan, chiffrage du projet et proposition de mobilier urbain).

Cette personne souhaite maintenant rencontrer la commission « Aménagement » pour commenter cet aménagement.

La matérialisation légère des terrains de pétanque permettra de mieux appréhender leur intégration dans le site et devrait interpeller les utilisateurs habituels de la place.

Une réunion publique doit être organisée afin d'expliquer le projet d'aménagement et de recueillir les avis de la population.

Tour de Table

***Gabrielle MIRASSOU**

Rappel les 3 prochaines manifestations de la commune :

- Fête du déconfinement en musique, le mercredi 30 juin
- Balade « Entre Blourdes et B17G », le dimanche 4 juillet
- Fête du Village, le samedi 10 juillet 2021

***Régis SIROT**

Informe que Mme SABOURIN prolonge son activité jusqu'à la fin de l'année 2021.

Fin de séance 21h00